DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ELECTIONS LÉGISLATIVES - 28 Mars 93

VIe CIRCONSCRIPTION



Michel MORVANT

Candidat du Rassemblement Pour la République et de l'Union Pour la Démocratie Française (R.P.R. - U.D.F.)

Une économie forte au service du progrès social

Michel MORVANT
37 ans - Marié - 3 enfants

Formation

- ☐ DEUG I Sciences Economiques
- ☐ Licence en Droit Public
- ☐ Maîtrise de Droit "GESTION des COLLECTIVITÉS LOCALES"
- ☐ D.E.A. Diplôme d'Etudes Approfondies en Droit Européen, sujet : *"Le Parlement Européen et le financement de la Politique Agricole Commune".*

Expérience Professionnelle

- ☐ Attaché Parlementaire des Députés Yves LE CABELLEC (Plouay) et Jean-Charles CAVAILLÉ (Noyal-Pontivy)

MAIRE de PLOURAY
Conseiller Général de GOURIN

- *Vice-Président de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles, Sportives et Scolaires du Conseil Général du Morbihan*
- *Président du Pact-Arim du Morbihan*
- *Président du Syndicat Intercommunal de la Cornouaille Morbihannaise et du Pays Pourlet*
- *Président de le Commission Locale d'Insertion d'Hennebont.*

Madame, Mademoiselle,
Monsieur, Chers Amis,

Dimanche dernier, vous avez été 12.529 à nous **faire confiance.**
Vous nous avez permis ainsi d'arriver très largement en tête des 9 candidats qui se présentaient à vos suffrages (22,20% et près de 2.000 voix d'avance sur Jacques LE NAY). Permettez-nous de vous adresser, François AUBERTIN et moi-même, nos plus sincères remerciements.

Conformément à l'accord signé le 5 février dernier avec Pierrick NÉVANNEN et Jacques LE NAY, Pierrick NÉVANNEN et Jean LE LU ont appelé leurs électeurs à voter pour nous au second tour.



Je deviens ainsi le seul candidat légitime
de l'Union RPR-UDF

Jacques Le Nay, quant à lui, a décidé de maintenir sa candidature, ne respectant pas ainsi la parole donnée et l'engagement signé. C'est une attitude très préjudiciable à la bonne entente qui a prévalu lors du 1er tour. La responsabilité lui en incombe totalement.

Nous, Bretons, nous sommes attachés au respect de la **parole donnée.** Nous ne pouvons que déplorer le comportement de quelqu'un qui n'honore pas sa signature et bafoue ainsi les valeurs essentielles que sont la **loyauté** et l'**honneur.**

Je suis sûr que vous n'accepterez pas ce reniement et que, dimanche prochain, vous vous exprimerez massivement en notre faveur afin de faire triompher l'**union** à laquelle, comme nous, vous êtes attachés.

Vous nous donnerez ainsi les moyens d'agir efficacement dans notre Circonscription et à l'Assemblée Nationale, dès le 2 Avril.

Vous trouverez ci-dessous le **texte intégral** de l'accord signé

sans conditions ni restrictions.

Les trois candidats signataires de cet accord, participant à des primaires du premier tour des élections législatives s'engagent :

- *A ne pas s'agresser mutuellement pendant toute la durée de la pré-campagne et la campagne précédant le premier tour et à conserver à leur compétition un caractère de **loyauté** et de **dignité,***
- ***A se désister en faveur du candidat le mieux placé à l'issue du premier tour. Ce désistement, qui interviendra au lendemain du premier tour au cours d'une conférence de presse, prendra la forme d'une déclaration publique de soutien et s'accompagnera d'une aide active à ce candidat pendant la campagne du second tour,***
- *A ne pas pratiquer d'affichage en dehors des supports prévus à cet effet.*

Fait le 5 Février 1993.

J. LE NAY	M. MORVANT	P. NEVANNEN
Jacques LE NAY		

Suppléant :



Docteur
François AUBERTIN
44 ans - Médecin à LORIENT
demeurant à GUIDEL
Président de l'Association des Amis de la Chapelle Saint-Michel.

UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

Pierrick NÉVANNEN :



*« Aujourd'hui, **loyaux** aux engagements signés en Février 1993, nous appelons celles et ceux qui continuent et continueront à nous soutenir, à voter Dimanche prochain pour le candidat le mieux placé à droite : **Michel MORVANT.**"*

Pierrick NEVANNEN
Jean LE LU

Vu, le Candidat

GRAPHI.MA - Langonnet